

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nathalie Forand

<https://www.cadre21.org/membres/34340331af771eacc255bb34>

Date d'obtention : 2024-06-18 15:33:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Efficace en 4 jours-rejoins les 3 instances (école-policier -PDCP-La personne est respectée dans sa vie privée et bien accompagnée-le milieu scolaire sait comment intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Clair et précis-guide mes actions et comment je dois procéder-rassurant pour supporter les acteurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas regarder les photos prises- préserver leur intimité-connaître les faits pour mieux intervenir-collaborer avec le corps policier.